



Démographie

Naissances en 2022 en Mayenne : Ambre pour une fille et Gabin pour un garçon

L'Insee vient de diffuser le « Top 10 » des prénoms attribués aux enfants nés en 2022 en France. Jade, prénom donné à 3 420 filles, et Gabriel, pour près de 4 890 garçons, sont aux premiers rangs en 2022.

Ces données sont également accessibles par région et département.

Ainsi, dans les Pays de la Loire, 268 filles, nées en 2022, portent le prénom d'Alba et 263 garçons, celui de Gabriel (1^{er} rang).

En Mayenne, ce sont Ambre (pour les filles) et Gabin (pour les garçons) qui ont été les plus choisis en 2022 (cf. tableau ci-dessous).

Un outil interactif, reprenant l'ensemble des prénoms attribués depuis 1900, est disponible sur le site Internet de l'Insee : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3532172>

« Top 10 » des prénoms les plus attribués aux enfants nés en Mayenne en 2022

	Filles		Garçons
Ambre	30	Gabin	23
Alba	26	Marceau	20
Jade	20	Jules	19
Adèle	19	Léo	18
Emma	19	Maël	18
Louise	18	Gabriel	16
Mia	16	Raphaël	16
Alice	14	Lucas	15
Lola	12	Noé	15
Albane	11	Sacha	15



Aide à domicile

Fédérations représentatives de l'aide et de l'accompagnement à domicile Une maison qui « brûle » n'est plus une « sonnette d'alarme »...

L'événement n'est pas commun : l'ensemble des fédérations associatives, publiques et commerciales du secteur de l'aide et de l'accompagnement à domicile ⁽¹⁾ ont adressé un courrier commun, le 28 juin 2023, à la Première ministre, Élisabeth Borne. Olivier Richefou est destinataire en copie comme président de la commission « Autonomie – Grand Âge » à Départements de France dont il est vice-président.

(1) – Adédom, ADMR, Fédésap (Fédération française des services à la personne et de proximité), Fesp (Fédération du service aux particuliers), FNAAFP/CSF (Fédération nationale des associations de l'aide familiale populaire), Synerpa (Syndicat national des établissements, résidences et services d'aide à domicile privés pour personnes âgées), Una (Union nationale de l'aide, des soins et des services aux domiciles) et UNCCAS (Union nationale des centres communaux d'action sociale).

Dans leur courrier, les fédérations alertent « sur la situation économique d'urgence absolue » dans laquelle se trouvent de nombreux services d'aide et d'accompagnement à domicile (Saad). En cause, d'une part les « efforts importants et réguliers de revalorisations salariales et une volonté d'améliorer les conditions de travail des professionnels », et tout cela aussi « pour pallier le manque d'attractivité du secteur » ; d'autre part, faute de personnel, ce sont des interventions qui ne peuvent pas s'effectuer et qui ne sont donc pas facturées : « À ce jour, assurent les signataires, 30 % des demandes qui nous sont faites ne peuvent trouver de solutions »...

Les problèmes sont d'ordre économique, mais aussi social et médico-social : « Les plans d'aide APA et PCH ⁽²⁾, qui

mesurent l'action de nos services, atteignent un niveau de non-exécution record de l'ordre de 35 %, et ce, faute de personnels ».

Comme le mentionne la Fédésap dans un communiqué de presse, « la maison brûle, et sans mesure immédiate, un désert médico-social viendra s'ajouter au désert médical, entraînant par effet mécanique un engorgement des urgences hospitalières déjà saturées ».

Un seul bémol : dans leur courrier, les fédérations déclarent croire en la réforme des services autonomie à domicile et souhaiter sa mise en œuvre ⁽³⁾. À court terme, cette réforme fait perdre beaucoup de temps et d'énergie. N'y aurait-il pas d'autres priorités ?



Santé publique

Les antibiotiques, c'est pas automatique !



Le mésusage d'antibiotiques augmente les résistances bactériennes (antibiorésistance), ce qui réduit l'efficacité des traitements. Une enquête réalisée dans les Pays de la Loire en 2021, auprès de 282 médecins généralistes, permet de mieux connaître les pratiques de prescription. Au demeurant, les Pays de la Loire se distinguent des autres régions de France métropolitaine comme étant celle ayant le plus faible niveau de prescription en secteur de ville ⁽⁴⁾.

Selon cette enquête, au cours des trois derniers mois, 56 % des médecins ont été confrontés « à des problèmes d'antibiorésistance ayant compliqué la prise en charge thérapeutique ». Les médecins ont conscience de leurs responsabilités : 76 % déclarent avoir moins prescrit d'antibiotiques ces dernières années. La tendance est à la baisse, mais 61 %

des médecins estiment quand même qu'ils pourraient encore diminuer leurs prescriptions d'antibiotiques (16 % certainement ; 45 % peut-être). Ils sont également 46 % à reconnaître qu'il leur arrive de prescrire un antibiotique à des patients qui n'en ont peut-être pas besoin. Enfin, dans la situation où un patient demande un antibiotique, 81 % des médecins expriment rencontrer des difficultés à refuser (16 % toujours ou souvent, 65 % parfois).

Pour guider leur prescription, les médecins s'appuient sur les outils mis à leur disposition : « Trois quarts des médecins ligériens déclarent ainsi consulter régulièrement Antibioclic (outil en ligne d'aide à la prescription d'antibiotiques qui se base sur les dernières recommandations françaises en vigueur), une proportion plus élevée que la moyenne nationale ».

La pensée hebdomadaire

« Ce qui devrait nous révolter et nous mobiliser, en réalité, c'est l'état déplorable de nos prisons. Leur surpopulation, souvent leur insalubrité, leur incapacité à offrir, à quelques exceptions près, de vrais parcours de réinsertion. Le fait aussi qu'une grande partie des personnes incarcérées présentent des problèmes psychiatriques qui ne sont pas ou trop peu pris en charge. Ce qui choque, c'est la manière dont la société s'en désintéresse absolument, s'en moque, et réagit par l'indignation dès qu'un démagogue proteste qu'on en fait trop pour les détenus, qu'on leur propose de s'amuser, etc. »

Jean-François Bouthors, écrivain et éditeur, « L'état de nos prisons nous juge » (point de vue), Ouest-France du mardi 30 août 2022.

(2) – Allocation personnalisée d'autonomie et Prestation de compensation du handicap.

(3) – En application de l'article 44 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2022, le secteur du domicile va devoir se restructurer en rapprochant/fusionnant les services existants (Saad, Services de soins infirmiers à domicile et Services polyvalents d'aide et de soins à domicile) pour former une catégorie unique de services autonomie à domicile. Des obligations de coordination, cela semble aller de soi ; faut-il forcément des fusions pour mieux travailler en coordination ?

(4) – Observatoire régional de la santé et Union régionale des médecins libéraux, « Antibiorésistance et antibiothérapie : opinions et pratiques des médecins généralistes libéraux des Pays de la Loire », in *Panel 2018-2021 Pays de la Loire en médecine générale*, n° 33 de juin 2023 (6 pages).